

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L 'An deux mille dix-sept, le seize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verdun sur le Doubs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur François BONNOT, Maire

Etaient présents : Mmes et Mrs RAGONDET Annick, BADAUT Michèle, BOUROT Véronique, CHATRY Jacques, VOGEL Jacques, BONIN Emmanuel, DESOGERE Marceline, NEIGER Claude, DUCARD Sophie, MARCHAL Claude, ROUX Sabrina, TOULON Jean

Excusés : CAFFENNE Eliane, CHAMBARLHAC Vincent

Secrétaire : Annick RAGONDET

Avant d'aborder l'ordre du jour le procès-verbal de la séance précédente est adopté

Le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Subventions

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

- Association Sportive des PTT	100.00 €
- ADMR	367.00 €
- Amicale Cycliste	98.00 €
- Les amis de la Maison du blé et du Pain	4 900.00 €
- CIFA Mercurey	245.00 €

Emplois Saisonniers

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la saison 2017 ainsi que le personnel pour le remplacement des agents titulaires (congés, maladie, remplacement divers...) et si besoin du personnel en contrat aidé et/ou contrat avenir.

Maison médicale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 01 janvier 2017

- Pour Mme GANDREAU Sonia diététicienne les tarifs mensuels proposés soit 50 € pour le loyer et 15 € pour les charges.
- Pour les autres intervenants les charges mensuelles suivantes :

Mr TOULON Jean	150 €
Mr MOIROUX Philippe	150 €
Mme SOUCIERE Claire	50 €
Mr PEREIRA Manuel	25 €
Mme BRANA GAUCHER Martine	15 €
Mr VU CAO Hoang	35 €
Mme NGUYEN MAISONNEUVE Sandrine	50 €

Questions diverses :

Le recensement aura lieu du 19/01/2017 au 18/02/2017 sur la Commune

Les agents communaux vont élaguer les platanes vers les Trois Maures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15 heures.